

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-009-17771/25/BM

■ Attribution de subventions au Pôle de compétitivité Eurobiomed au titre de ses programmes d'action pour l'animation du pôle et l'accélérateur Cellcomp - Approbation d'une convention - MGDIS n°10126 et n°10143 118563

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a fait de l'accompagnement et de l'accélération des transitions la ligne directrice de son projet de territoire à travers son Agenda du développement économique, actualisé le 30 juin 2022. Elle active ainsi tous les leviers disponibles pour elle et ses partenaires : financiers, technologiques, ingénierie, règlementaires afin de s'adapter dans des délais contraints à une nouvelle réalité économique, avec pour enjeu majeur d'encourager les dynamiques entrepreneuriales en s'appuyant sur l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre).

La Métropole entend ainsi :

- Organiser et soutenir l'écosystème d'innovation pour renforcer sa performance, son attractivité et sa lisibilité. Sa stratégie repose sur deux piliers complémentaires :
 - La capacité du territoire à accueillir et à accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation et de recherche, et à soutenir et coordonner tous les acteurs de l'écosystème d'innovation.
 - La capacité à se positionner comme un acteur de l'innovation et un territoire d'expérimentation d'ambition européenne.
- Matérialiser ses ambitions de la filière santé par une feuille de route pour le développement de la « Healthtech métropolitaine » autour de trois orientations stratégiques :
 - Développer une offre immobilière pour les entreprises.
 - Renforcer et structurer l'offre de services associée.
 - Améliorer la lisibilité du territoire par un marketing de l'écosystème Health Tech métropolitain.

Créé en 2009 par l'ensemble des acteurs de la filière santé des régions Sud Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie, Eurobiomed a obtenu au 1^{er} janvier 2023, le renouvellement du label décerné par l'Etat pour la Phase V des pôles de compétitivité.

Eurobiomed regroupe un écosystème de plus de 420 acteurs industriels, grands groupes, PME et startups, ainsi que des laboratoires de recherche et universités. Ces acteurs travaillent ensemble afin de développer et commercialiser des produits et services innovants pour générer croissance et emplois sur des marchés porteurs.

Eurobiomed a pour ambition d'accompagner la mise sur le marché de produits de santé innovants, au travers du soutien à l'innovation régionale et à l'accompagnement des entreprises du territoire. Pour y répondre, son action s'appuie sur trois grandes missions menées à l'échelle de la Région Sud et de l'Occitanie :

- Accélérer le développement / mise sur le marché de produits innovants en santé.
- Aider les entreprises à passer des étapes clés pour se stabiliser et croître.
- Faire émerger de futures entreprises pépites.

Cette ambition s'inscrit de manière plus large dans leur volonté de défendre la souveraineté française et européenne en matière de produits de santé et de renforcer l'emploi et le développement économique. Ainsi, au cours de cette phase V, les efforts seront concentrés sur 3 axes :

- Réussir France 2030 et accompagner les membres du pôle à l'Europe,
- Faire émerger des champions internationaux.
- Accompagner la transformation du territoire au bénéfice de la filière.

En 2024, le Pôle Eurobiomed a réalisé sur le territoire de la Métropole :

- 9 événements avec plus de 672 participants.
- Accompagné 113 entreprises dont 26 accompagnements à la croissance, 9 projets en R&D financés, 17 projets expertisés, représentant 66 M€ investis sur le territoire.

Pour 2025, dans le cadre de l'action « Animation du pôle », l'ambition d'Eurobiomed sur le territoire de la Métropole est double :

- 1) Stimuler l'innovation en accompagnant les entreprises, les laboratoires de recherche, et l'ensemble des acteurs de la filière HealthTech.
- 2) Poursuivre le travail de renforcement de la filière "Immunologie " notamment grâce au cluster MIB.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs axes sont mis en avant :

- La fidélisation et la diversification des membres cœur de cible.
- L'organisation d'événements pour favoriser le partage d'expériences et la connexion entre les membres (Biorezo).
- L'organisation d'un événement national "Immunology days" pour faire rayonner la filière de l'immunologie et le territoire d'Aix et Marseille.
- Parallèlement, un soutien actif à l'émergence de l'innovation est proposé, notamment par l'identification des besoins des membres et un accompagnement sur mesure pour les entreprises à fort potentiel de croissance.

En collaboration avec des partenaires comme l'incubateur impulse, SATT sud-est, Grand Luminy Technopole, l'APHM, AMU, Provence Promotion... Eurobiomed s'engage à valoriser les spécificités régionales et à développer un écosystème favorable aux jeunes entreprises.

Eurobiomed continuera son aide à la structuration d'un écosystème favorable :

- Déploiement et mise en œuvre du projet de Biocluster MIB.
- Accompagnement au développement de la Métropole sur le volet foncier
- Travail en complémentarité avec les agences de développement territorial Rising Sud et Provence Promotion.
- Développement de l'interdisciplinarité pour proposer de nouvelles opportunités aux entreprises (déploiement de l'EDIH move2digital).

Pour 2025 dans le cadre de l'action « Cell comp accélérateur », Eurobiomed souhaite continuer à déployer la cellule compétitivité.

Eurobiomed renforce le dispositif « Cell comp, accélérateur ». Au-delà de l'accompagnement standard offert par la cellule compétitivité, le programme Go4bio offre un parcours d'accélération intensif d'un an à quelques entreprises sélectionnées. L'objectif est de les doter des moyens nécessaires pour atteindre des jalons stratégiques, tels que des levées de fonds significatives ou la mise sur le marché de produits innovants.

Il convient de noter par ailleurs que le pôle s'implique considérablement dans les projets structurants du territoire métropolitain et l'ingénierie de projets locaux, et plus précisément :

- Le projet Marseille Immunology Biocluster « MIB », porté par Aix-Marseille Université et coconstruit avec le support du pôle Eurobiomed, lauréat de l'appel à projet national en 2023.
- Le partenariat majeur avec l'agence d'Innovation en Santé, « AIS », pour l'articulation des actions et des accompagnements.

- La participation active aux rencontres et actions du Club Innov Provence s'inscrivant dans la feuille de route de l'écosystème de l'innovation Métropolitaine ainsi que toutes coopérations sur la stratégie de la filière santé de la Métropole.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre ses actions et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossiers MGDIS N° 10126 et 10297.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Eurobiomed une subvention d'un montant de 75 000 € au titre de l'action « Animation du pôle », représentant 5,45 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires) et une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de l'action « CellComp – Accélérateur », représentant 50 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui œuvrent pour le développement de l'innovation au service des filières d'excellence ;
- L'action menée par le pôle Eurobiomed pour susciter et accompagner les projets de recherche et développement et la croissance des entreprises de la filière santé ;
- L'implication importante du pôle Eurobiomed en tant qu'acteur de l'écosystème d'innovation métropolitain dans les programmes et dispositifs portés par la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Eurobiomed une subvention de 75 000 euros pour l'action « Animation du pôle » et 8 000 euros pour l'action « Cellcomp accélérateur » au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec le Pôle Eurobiomed, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER